

**CHAMPIONNAT DU MONDE DE TIR 3D
MOKRICE (SLO)
DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2024**

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui participera au championnat du Monde de Mokrice (Slovénie).

PROCESSUS DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer, de nationalité française, licencié à la FFTA en 2024 et sélectionné au championnat de France Elite, doit faire acte de candidature par mail (a.recullet@ffta.fr) avant le 5 août 2024, en indiquant la catégorie d'arme dans laquelle il souhaite concourir. Le tout doit être accompagné d'une copie numérisée de sa pièce d'identité valide jusqu'au 8 octobre 2024 et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire.

EPREUVE DE SELECTION

L'épreuve de sélection pour le championnat du Monde s'appuie sur le tir de qualification du championnat de France Elite qui se déroulera à Marchaux-Chaudefontaine, le 15-16 août 2024. L'épreuve de sélection s'appuiera sur le règlement français.

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde de tir 3D 2024 :

- Sera composée de l'archer vainqueur de l'épreuve de sélection dans chaque catégorie à condition d'avoir réalisé le minima de score suivant :

Longbow		Compound		Barebow		Arc chasse	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
365 pts	304 pts	485 pts	450 pts	426 pts	375 pts	399 pts	323 pts

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers dans la limite de 3 archers par catégorie.

La sélection définitive pour le championnat du Monde sera effective au plus tard **le 19/08/2024**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA. La présente convention devra être dûment signée et renvoyée par mail (a.recullet@ffta.fr) avant le 05/09/24.

Un stage terminal sera organisé (7-9 septembre, dates à confirmer) ; ses modalités seront communiquées au plus tard au moment de l'épreuve de sélection.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera l'équipe de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères liées au contexte sanitaire empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.